

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 1027/139

Objet:

Annexe

Expédié le

22 Octobre 1901

A Monsieur O. Hemme

Hotel de Flandre

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favora-
ble à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, du tableau
qui fait l'objet de votre
lettre du 21. 10.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire.

RÉCÉPISSÉ DE LA REMISE D'UN TABLEAU.

Le soussigné déclare avoir reçu du concierge du Palais des Beaux Arts,
rue du Musée, n^o 9, le tableau intitulé *Remise flamande*

par *Mathieu Dril*

Bruxelles, le 22 Octobre 1901

O. Hemme

HOTEL DE FLANDRE
BRUXELLES

Bruxelles le 21 Octbr. 1901.

39

Messieurs les Membres de la Commission
Directrice des Jeux Royaux
Bruxelles.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre
un tableau - 'Permesse flamand -
de Mathieu Bril dont le monogramme
se trouve sur le beret du joueur
de Messette; prix 2000 frs.

En attendant votre décision veuillez
Messieurs agréer mes salutations
distinguées

O. Hemming